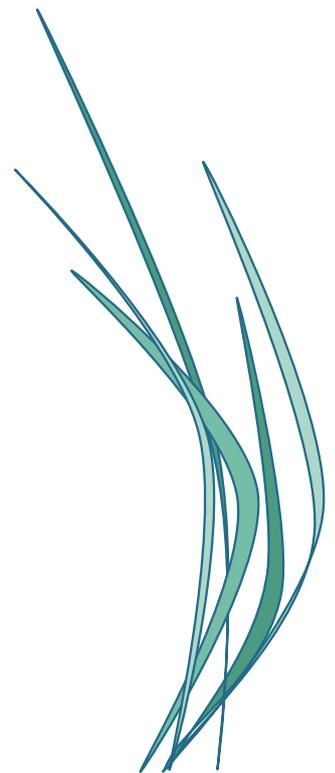


RAPPORT D'ACTIVITE

➤ 2022



Envoyé en préfecture le 21/02/2024

Reçu en préfecture le 21/02/2024

Publié le



ID : 084-218400729-20240215-DEL2024_02_16-DE

L'EDITO DU PRESIDENT

L'année 2022 a été marquée par une sécheresse sévère à l'échelle de la France entière et tout particulièrement dans notre région. Cette situation nous rappelle l'absolue nécessité de notre adaptation au changement climatique et notre rôle à tous dans la gestion économe de la ressource en eau. Le personnel du syndicat s'est fortement mobilisé durant toute la période estivale et jusqu'à l'automne, que ce soit pour la réalisation des jaugeages des cours d'eau ou dans le cadre de la sensibilisation des riverains au respect des arrêtés sécheresse.

Cette année, les dépenses d'équipement se sont élevées à presque 900 000 €, par la réalisation d'études et de travaux sur notre territoire et aussi par l'acquisition du futur siège du syndicat à Lorient-du-Comtat. Depuis le 22 février 2022, nos Comités Syndicaux se déroulent dans ces nouveaux locaux qui permettent de conforter durablement notre implantation sur le territoire.

Cette année encore l'équipe du syndicat a été renforcée par l'arrivée d'une personne en administratif, Marjorie DAVID, pour occuper le poste d'assistante de direction et d'une personne en technique, Corentin DUGUAY pour occuper le poste de technicien de rivière (en apprentissage). Nous leur souhaitons de s'épanouir dans leur emploi.

Je vous laisse prendre connaissance de ce rapport d'activité qui vous présente l'ensemble des actions qui ont été menées durant l'année 2022.

Le Président,
Bruno GANDON

SOMMAIRE

Le Syndicat EPAGE SOMV

- Le rôle et les missions du syndicat / Les trois EPCI de l'EPAGE SOMV	p. 3
- Les compétences transférées par les EPCI à l'EPAGE SOMV	p. 4
- Le Bureau - L'Assemblée délibérante	p. 5-6
- Les comités syndicaux	p. 7
- Le personnel du Syndicat – Acquisition du futur siège	p. 8
- Les finances	p. 9-10

Les actions réalisées par le syndicat

- Programme pluriannuel de restauration et d'entretien des cours d'eau (PPRE)	p. 12-14
- Accords cadre ripisylve – marchés de travaux à bon de commande.....	p. 15
- Opération de régulation des populations de ragondins	p. 16
- Restauration hydromorphologique et paysagère de l'Auzon dans la traversée urbaine de Mazan	p. 17-18
- Les stations hydrométriques	p. 19-20
- Le jaugeage des cours d'eau – mesures ponctuelles des débits	p. 22
- Les zones humides du Sud-Ouest du Mont-Ventoux.....	p. 23-24
- Plan de gestion 2020-2024 de l'espace naturel sensible de Belle-Ile	p. 25-26
- Renouvellement du Plan de gestion de la zone des Confines	p. 27
- Plan de gestion 2021-2025 de l'espace naturel sensible des mares de la Pavouyère	
- Diagnostic et restauration de la fonctionnalité du réseau de mares de la trame turquoise du Sud-Ouest du Mont Ventoux	p. 28
- Information et communiqués de presse	p. 29-32
- Information et communiqués de presse	p. 33-34

Le rôle et les missions du syndicat

La compétence GEMAPI

La Loi 2014-58 du 27 janvier 2014, appelée « Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles » a créé dans son article 56 une nouvelle compétence obligatoire, dévolue au bloc communal. Il s’agit de la compétence « GeMAPI » : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations. Cette compétence est obligatoire au 1^{er} janvier 2018 pour les EPCI à fiscalité propre avec une période de transition possible jusqu’au 1^{er} janvier 2020.

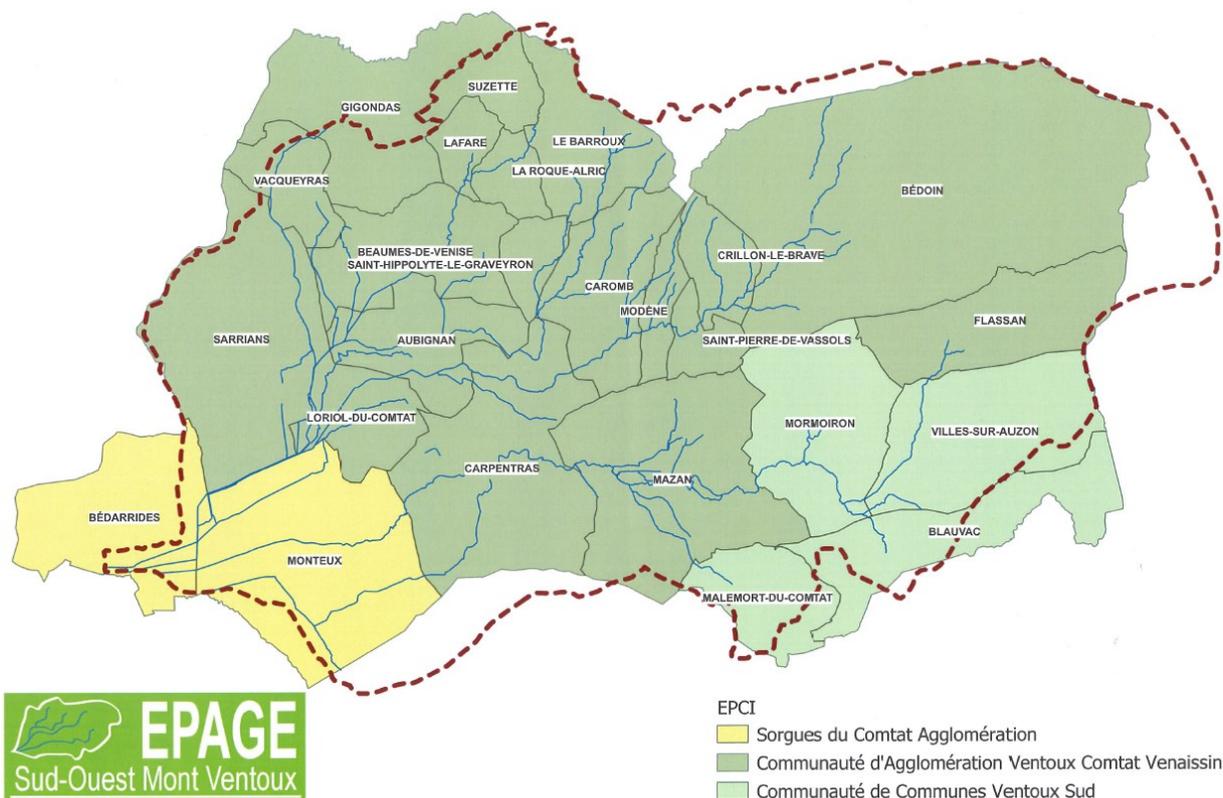
Cette compétence est définie par quatre alinéas de l’article L211-7 du Code de l’Environnement, afin que les collectivités territoriales œuvrent à l’atteinte des objectifs de deux directives européennes (la Directive Cadre sur l’Eau et la Directive Inondation) traduites en droit français.

Les trois EPCI à fiscalité propre sur le bassin versant hydrographique du Sud-Ouest Mont Ventoux, membres de l’EPAGE SOMV ont transféré les compétences GEMAPI au syndicat en 2018.

Les trois EPCI membres de l’EPAGE SOMV :

- La Communauté d’Agglomération du Comtat Venaissin (COVE),
- Les Sorgues du Comtat Agglomération (SCA)
- La Communauté de Communes Ventoux Sud (CCVS).

La nouvelle carte est la suivante :



Les compétences transférées par les EPCI à l'EPAGE SOMV

Pour mettre en œuvre ses missions, le syndicat est habilité à entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence visant :

- Les missions composant la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GeMAPI), définies à l'article L211-7 du Code de l'Environnement sur le bassin versant Sud-Ouest Mont Ventoux.

Les missions obligatoires :

- ✚ L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, canal, à ce lac ou ce plan d'eau,
- ✚ La défense contre les inondations et contre la mer,
- ✚ La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides, ainsi que des formations boisées riveraines,
- ✚ L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin.

Les missions supplémentaires déléguées par les EPCI à l'EPAGE SOMV :

- ✚ L'animation et la concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique,
- ✚ La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques, pour le périmètre limité au bassin versant Sud-Ouest Mont Ventoux.

Le syndicat n'est pas compétent en matière d'eau potable, d'assainissement collectif et non collectif, d'eaux pluviales urbaines tel que défini par le législateur. Le syndicat n'est pas chargé d'entreprendre les actions visant l'approvisionnement en eau.

Pour plus d'information sur chacune des compétences du syndicat : site internet www.epagesomv.com

Le bureau

Il est constitué de délégués, élus au sein du comité syndical. Il se réunit régulièrement et systématiquement avant chaque comité syndical afin de débattre sur les questions à inscrire à l'ordre du jour.

Le bureau a été élu le 21 septembre 2020. Il se compose des élus suivants :



De gauche à droite :

- **M. Frédéric FRIZET**, 6^{ème} Vice-président de l'EPAGE SOMV chargé du suivi des projets sur le territoire de l'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin (CoVE – Commune d'Aubignan)
- **Mme Evelyne ESPENON**, 1^{ère} Vice-présidente de l'EPAGE SOMV chargée de l'administration générale (SCA – Commune de Monteux)
- **M. Jean BERARD**, 2^{ème} Vice-président de l'EPAGE SOMV chargé du suivi des projets sur le territoire des Sorgues du Comtat Agglomération (SCA – Commune de Bédarrides)
- **M. Bruno GANDON**, Président de l'EPAGE SOMV (CoVE – Commune de Mazan)
- **M. Gérard BORG**, 5^{ème} Vice-président de l'EPAGE SOMV chargé du suivi du PAPI, de la taxe GEMAPI et des systèmes d'endiguement (CoVE – Commune de Loriol-du-Comtat)
- **Mme Anne-Marie BARDET**, 3^{ème} Vice-présidente de l'EPAGE SOMV chargée de la gestion des ressources humaines et des statuts du syndicat (CoVE – Commune de Sarrians)
- **M. Frédéric ROUET**, 4^{ème} Vice-président de l'EPAGE SOMV chargé du suivi des projets sur le territoire de la Communauté de Communes Ventoux Sud (CCVS – Commune de Villes sur Auzon)

L'assemblée délibérante

Le Syndicat est administré par un **Comité Syndical** composé de 34 délégués titulaires et 34 suppléants désignés par les conseils communautaires.

Les délégués jouent un rôle actif en délibérant sur les sujets à l'ordre du jour ou en évoquant les divers problèmes sur leur intercommunalité lors des questions diverses.

Leur présence aux réunions est indispensable à la bonne administration du syndicat dont toutes les actions sont soumises au vote préalable du Comité Syndical. **Ils jouent en outre un rôle important d'interface entre le syndicat et leur EPCI.**

Le quorum au comité syndical, c'est-à-dire le nombre de délégués nécessaire pour pouvoir délibérer, est de 18 délégués.

Communauté d'agglomération Ventoux Comtat Venaissin

26 Titulaires

Siegfried BIELLE Frédéric FRIZET Jean-Louis PAULEAU Bruno GANDON Guy GIRARD Michel JOUVE Mathieu BOUTIERE Philippe SOARD José LINHARES	Jean-François XAVIER David MALINGE Valérie MICHELIER Bernard MONNET Gérard BORG Pierre BRESSY Louis BONNET Yannick CORBIN Jean-François MEDRAT	Olivier METZGER Franck DUPAS Patrick JAILLARD Sandrine RAYMOND Anne-Marie BARDET Patrice FLAGEAT Jean-Alain MAZAS Agnès BURLE
--	--	--

26 Suppléants

Alain GUILLAUME Marie-Josée AYME Henri LEYDIER Corinne AMERICO Patrick ROSSETTI Jean-Pierre BRAQUET Marc BOULON Alain BELHOMME Jean-François SENAC	Jean-Pierre CAVIN Rémi MICHEL Gilles JOUVAUD Thémis SOUCHIERE Vincent SOARD Justine HEREDIA Gilbert DARUD Sylvie FLAMAND Sandrine DUBOEUF	Jean-Louis BOURRIE Norbert LEPATRE André AIELLO Joelle BASTEN Laurice FABRE Stéphane BOURRET Walter GALLET Anne-Marie ISAIA
--	---	--

Sorgues du Comtat Agglomération

4 Titulaires

Jean BERARD Jean-Claude RUSCELLI	Evelyne ESPENON Cyrille GEEL
4 Suppléants	
Isabelle DUCRY Daniel BOCCABELLA	Stéphane MICHEL Chantal BONNET OLIVI

Communauté de Communes Ventoux Sud

4 Titulaires

Patrick CHAVADA Mireille ORTUNO	Frédéric ROUET Jean-Marie TORELLI
4 Suppléants	
Régis SILVESTRE Isabelle CHANTREL	Philippe BOLTON Ghislaine JAUMOTTE

Les comités syndicaux

➤ Séance du 11 mars 2022

- Débat d'orientations budgétaires 2022
- Approbation de la convention de servitude au profit du CD84 – Batrachoduc sur la RD942 à Mormoiron

➤ Séance du 7 avril 2022

- Bilan des acquisitions et des cessions immobilières de 2021
- Participation des EPCI 2022
- Présentation du Compte Administratif 2021 provisoire
- Affectation anticipée des résultats 2021
- Vote du budget primitif 2022
- Restauration berge rive droite du Seyrel à Aubignan - Approbation des travaux et de la convention de financement et de transfert de maîtrise d'ouvrage
- Approbation du projet de convention cadre avec le CEN PACA
- Demande d'intégration de la zone humide des Confines au réseau des Espaces Naturels Sensibles du Département du Vaucluse
- Approbation du projet de renouvellement du plan de gestion des Confines et de son plan de financement
- Approbation de la déclaration d'intention de candidature du syndicat à l'appel à projet Eau et Biodiversité de l'agence de l'Eau

➤ Séance du 17 juin 2022

- Vote du compte de gestion 2021
- Vote du compte administratif 2021
- Affectation définitive des résultats 2021
- Tranche 2022 du PPRE – Approbation du projet de demande de subventions
- Recrutement d'un contrat d'apprentissage
- Affiliation au régime d'assurance chômage

➤ Séance du 10 novembre 2022

- Approbation du rapport d'activité 2021
- Projet de convention de coopération avec le CEN PACA – Plan de gestion des mares de la Pavouyère 2022 - 2025
- Projet de convention de coopération avec le CEN PACA – Plan de gestion de la zone humide de Belle-Ile 2022 - 2024
- Projet de convention de coopération avec le CEN PACA – Gestion de la zone humide des Confines 2022 – 2027

➤ Séance du 13 décembre 2022

- Actes pris par délégation
- Décision modificative au budget 2022
- Autorisation de dépenses d'investissement anticipées au budget primitif 2023
- Modalités d'accomplissement de la journée de solidarité
- Modification du protocole ARTT
- Nature et durée des autorisations spéciales d'absence
- Participation à la complémentaire santé des agents
- Modification du tableau des effectifs

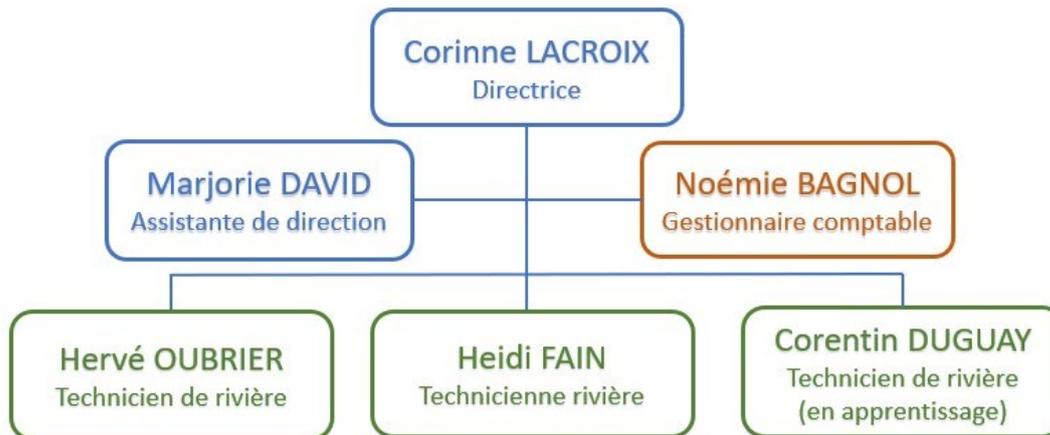
Le personnel du syndicat

Cette année, l'équipe du syndicat a été renforcée :

Marjorie DAVID a rejoint l'équipe le 1er juillet 2022 pour occuper les fonctions d'assistante de direction.

Corentin DUGUAY, d'abord en CDD durant l'été, a commencé sa licence professionnelle en apprentissage début septembre 2022 pour une durée d'un an.

Heidi FAIN, technicienne de rivière, a rejoint un autre syndicat de rivière en septembre 2022.



Acquisition du futur siège

Depuis le 22 février 2022, le syndicat est propriétaire de bâtiments qui lui permettront d'installer son futur siège.

Le bien se situe dans le quartier du Devès à Loriol-du-Comtat. Il se compose d'un bâtiment à usage d'habitation d'un étage et dépendance et d'un local professionnel en rez-de-chaussée. Le bâtiment à usage d'habitation et le local professionnel sont reliés par un passage couvert.

Bâtiment Est – Partie habitation :

Ce bâtiment comprend trois appartements dont deux sont actuellement loués.

Bâtiment Ouest – Bâtiment principal :

Ce local se compose d'une grande salle de 150 m², d'un petit studio, d'une cuisine et de sanitaires, pour une surface totale de 232 m².

Ce bâtiment est équipé de panneaux solaires.

Ce bien d'un montant de 520 000 €, dont 495 000 € pour l'immobilier et 25 000 € pour le mobilier, a été financé par un emprunt de 280 000 €, d'une durée de 15 ans et à un taux fixe de 0,91 %.

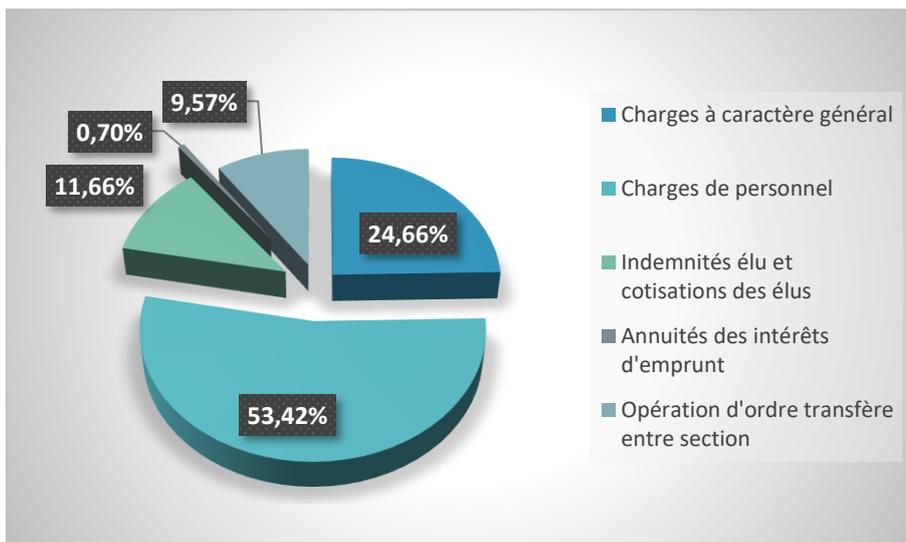
Les finances

Le compte administratif 2022 a été voté le 29 mars 2023.

- En section de fonctionnement, la balance entre les dépenses et les recettes permet de dégager un excédent de 448 888,01 €.
- En section d'investissement, la balance entre les dépenses et les recettes permet de dégager un excédent de 371 963,10 €.

Avec les reports de l'exercice 2021, le compte administratif 2022 laisse donc apparaître en résultat final, un excédent de fonctionnement de 777 651,66 € et un excédent d'investissement de 276 486,08 €.

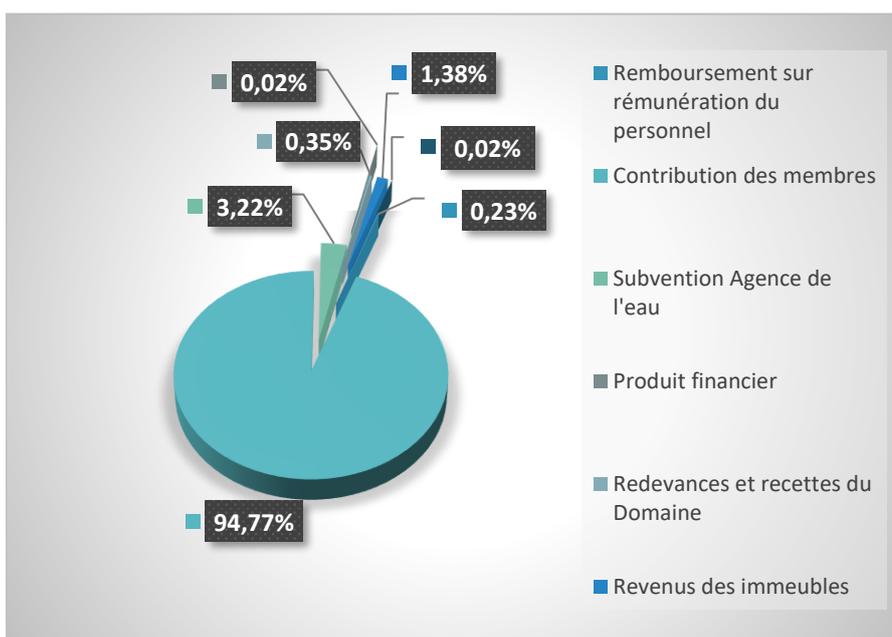
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



Le syndicat a mandaté 427 055,05 €.

Les dépenses de fonctionnement correspondent essentiellement aux dépenses obligatoires (fournitures générales, charges de personnel et intérêt des emprunts).

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

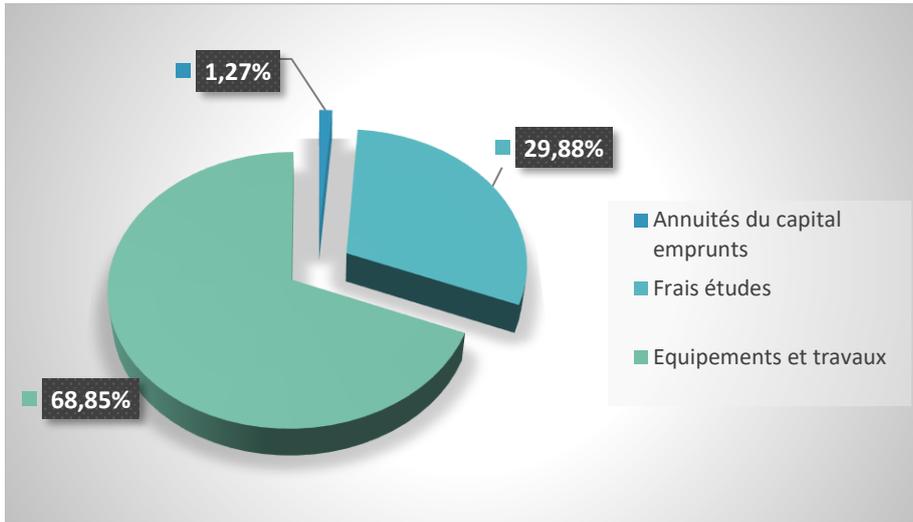


Le syndicat a titré 875 943,06 €.

Les recettes de fonctionnement proviennent majoritairement de la contribution des membres.

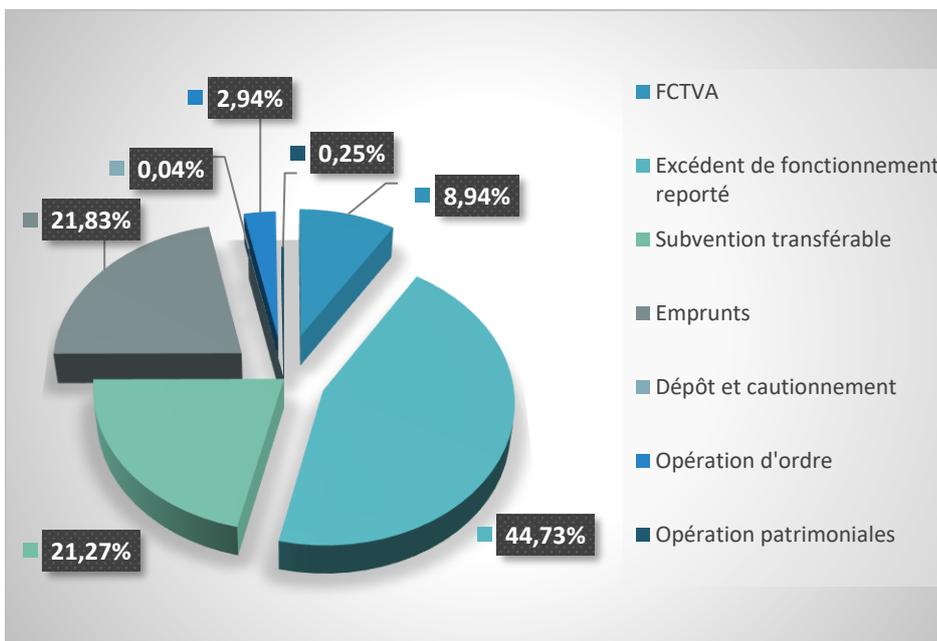
Les élus ont souhaité acter l'augmentation du montant de la contribution 2022 à 830 143,60 €, soit 96 644,43 € de plus que le montant de 2021.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT



L'essentiel des dépenses d'investissement sont des dépenses d'équipement (études, travaux et acquisitions foncières). La part d'autofinancement du syndicat aux dépenses est de 54%. La plus grande part des dépenses d'équipement sont des travaux. Ceux-ci se concentrent sur l'entretien de la ripisylve, des berges ainsi que l'entretien et la réparation des digues.
Le syndicat a mandaté 910 692,23 €.

RECETTES D'INVESTISSEMENT



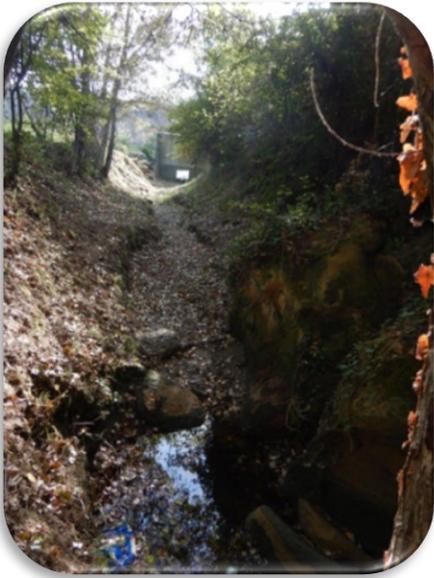
Les recettes proviennent principalement des subventions d'investissement de l'Etat, de l'Agence de l'Eau RM&C, du Conseil Régional PACA et du Conseil Départemental de Vaucluse ainsi que du FCTVA.

L'excédent de fonctionnement de 2021 est réinjecté en recette au Budget primitif 2022 afin de financer l'autofinancement des dépenses des projets d'investissement.
Le syndicat a titré 1 282 655,33 €.

LES RESTES A REALISER A REPORTER EN 2023

Leur montant s'élève à :

- 616 744 € en dépenses
- 56 318 € en recettes



Les Actions réalisées en

2022

PROGRAMME PLURIANNUEL DE RESTAURATION ET D'ENTRETIEN DES COURS D'EAU LOT 1 A 4

CONTEXTE ET OBJECTIFS :

Le PPRE consiste à améliorer les conditions d'écoulement de la rivière, gérer la végétation, assurer la stabilité des berges.

Ces travaux répondent à des objectifs à la fois hydrauliques et écologiques, qui diffèrent selon les secteurs :

- Sur les cours d'eau endigués de l'aval du bassin versant, les travaux sont particulièrement sévères, du fait des risques liés aux crues (débordements et ruptures de digues) et des obligations réglementaires en termes de gestion des ouvrages hydrauliques de protection contre les inondations. Les digues sont débroussaillées intégralement, les arbres morts ou dépérissant sont systématiquement abattus, tout le bois mort est éliminé.
- Sur les secteurs où les enjeux sont moindres, pour favoriser le fonctionnement naturel du cours d'eau et permettre l'expansion des crues, il est conservé une ripisylve dense et diversifiée. Des « chandelles » (arbres morts dressés) sont conservées pour leur intérêt faunistique.

REALISATIONS :

Les travaux de la tranche 2022 du PPRE ont porté sur 104 km de cours d'eau :

- Lot n°1 – Cours d'eau endigués de l'aval du bassin versant – Bassin de la Grande Levade : 32 km – Réalisation entreprise Satal,
- Lot n°2 – Cours d'eau endigués de l'aval du bassin versant – Bassin de l'Auzon : 22 km – Réalisation par le groupement d'entreprises Frêne – Vial,
- Lot n°3 – Cours d'eau de l'amont du bassin versant : 41 km – Réalisation entreprise Rieu,
- Lot n°4 – Traversées de communes – Marché réservé aux structures d'insertion par l'activité économique : 9 km – Réalisation Université Populaire Ventoux.

Auzon - Mazan



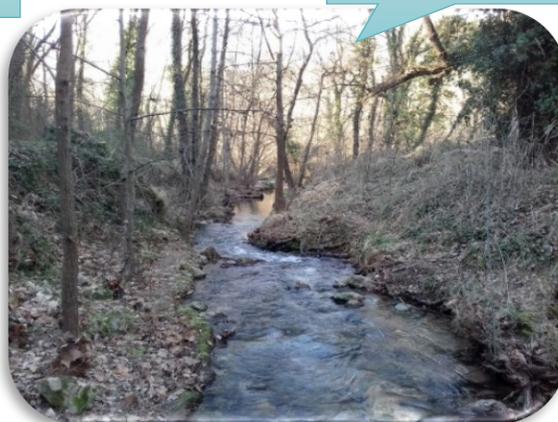
Saint-Paul - Mazan



PROGRAMME PLURIANNUEL DE RESTAURATION DES COURS D'EAU LOT 1 A 4



Mayre des Puits – Loriol-
du-Comtat



Auzon – Mormoiron

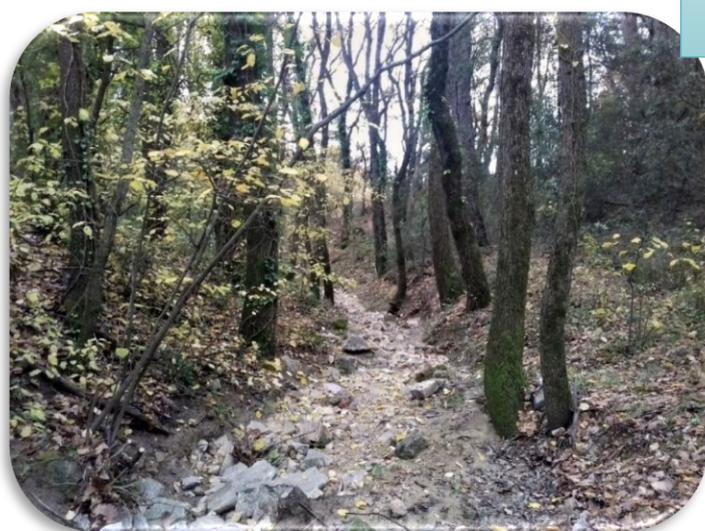
Riaille de Suzette – La Roque Alric



Vallat de la Tuillière – Saint-Hippolyte-le-
Graveyron



Vallat de Saint-Andéol – Le Barroux



COUT ET FINANCEMENT :

Les travaux ont représenté **une dépense de 369 204,91 € HT**, subventionnée à hauteur de 30 % par le Conseil Départemental de Vaucluse.

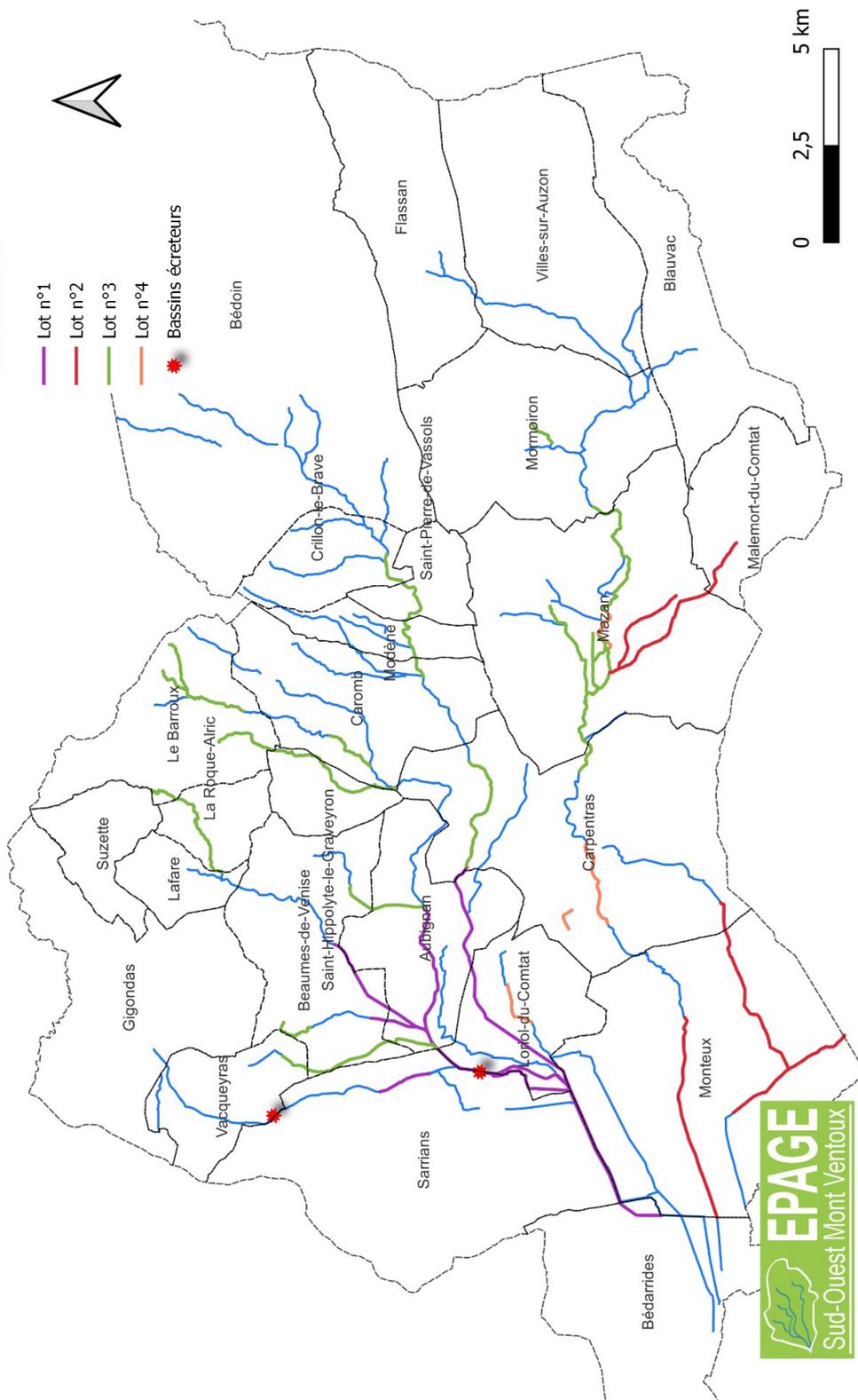


PROGRAMME PLURIANNUEL DE RESTAURATION ET D'ENTRETIEN DES COURS D'EAU LOT 1 A 4

Travaux d'entretien de la végétation des cours d'eau réalisés en 2022

Cours d'eau sous compétence
Tronçons entretenus dans le cadre de la tranche
2022 du Programme Pluriannuel de Restauration
et d'Entretien :

- Lot n°1
- Lot n°2
- Lot n°3
- Lot n°4
- Bassins écreteurs



PROGRAMME PLURIANNUEL DE RESTAURATION ET D'ENTRETIEN DE LA VEGETATION DES COURS D'EAU MARCHE A BON DE COMMANDE

OBJECTIF :

Réaliser des travaux ponctuels en complément de ceux prévus au Programme Pluriannuel d'Entretien à l'aide d'un marché spécifique.

Le marché à bons de commande permet de réaliser des travaux toute l'année sur la ripisylve et les berges des rivières que gèrent le syndicat. En effet, les cours d'eau étant un milieu vivant, au gré des coups d'eau (= montée des eaux inférieures à une crue débordante), des embâcles se forment, des arbres menacent de tomber, des berges s'érodent...

REALISATION :

Ces travaux d'entretien courant concernent des enlèvements d'embâcles, de l'abattage d'arbres dangereux, de l'élagage de branches dangereuses, des petites réparations de protection de berges...



Enlèvement arbres morts – Grande
Levade - Bédarrides



Curage de l'Ayguette – Lorient-du-Comtat

COÛT :

L'ensemble des travaux ainsi réalisés
représentent un coût d'un montant de
94 580,81 €.

OPERATION DE REGULATION DES POPULATIONS DE RAGONDINS

OBJECTIFS :

Des populations de ragondins sont présentes sur les tronçons aval des cours d'eau du Sud-Ouest Mont Ventoux. Le mode de vie « fouisseur » de ces populations peut engendrer des dégâts importants sur les ouvrages de protection contre les crues, en particulier les digues. Cela entraîne un risque pour la stabilité de ces ouvrages et par conséquent un risque pour la sécurité des personnes et des biens situés derrière ces digues.

Fort de ce constat, l'EPAGE-SOMV a engagé un programme de gestion de ces populations par piégeage, en signant une convention avec les piégeurs agréés volontaires du territoire. Ces derniers sont défrayés de leurs frais.

MISE EN ŒUVRE :

Préalablement aux actions de piégeage à proprement parler, une phase administrative obligatoire d'obtention de délégation à l'EPAGE SOMV, du droit de destruction détenu par les propriétaires riverains a été nécessaire.

Ainsi, les 62.84% de réponses favorables permettent potentiellement le piégeage sur 776 parcelles.

Quatre piégeurs agréés ont été volontaires en 2022 et couvrent les territoires de Monteux, Loriol-du-Comtat et Bédarrides.



BILAN :

La pression exercée sur ce nuisible a contribué au prélèvement de 20 individus sur l'Ayguette, sur la commune de Loriol-du-Comtat.

Au total, depuis 2021, la session de piégeage a contribué à un total de 94 prises.

RESTAURATION HYDROMORPHOLOGIQUE L'AUZON DANS LA TRAVERSEE URBAINE DE MAZAN

CONTEXTE ET OBJECTIFS :

L'EPAGE Sud-Ouest Mont Ventoux porte un projet de restauration de l'Auzon dans la traversée urbaine de Mazan. Ce projet ambitionne à la fois de réduire la vulnérabilité aux crues du centre urbain de Mazan, de restaurer le fonctionnement naturel de l'Auzon et d'améliorer le cadre paysager de l'espace public.

REALISATIONS :

En 2022, l'EPAGE Sud-Ouest Mont Ventoux a désigné un maître d'œuvre des travaux, qui a engagé les premières études préliminaires.

L'année 2022 a surtout été consacrée à la réalisation de la concertation autour du projet de restauration. Celle-ci est intervenue dans le cadre de l'appel à candidature Resteau'débat de l'INRAE, dont l'objectif est d'accompagner la concertation dans les projets de restauration de cours d'eau. Ainsi, l'EPAGE Sud-Ouest Mont Ventoux a pu bénéficier de l'accompagnement d'une équipe interdisciplinaire de chercheurs de l'INRAE et de l'Université de Lyon 2 afin de consulter la population et favoriser son adhésion au projet de restauration.



© INRAE

La concertation a débuté par la réalisation d'une enquête afin de connaître la perception de l'Auzon par la population. 35 personnes ont été enquêtées conduisant à la réalisation de 22 entretiens.

Après quoi, des ateliers thématiques ont été organisés :

1. Présentation du projet et de la démarche,
2. Hydromorphologie,
3. Ecologie,
4. Valeurs,
5. Bilan.



© INRAE

RESTAURATION HYDROMORPHOLOGIQUE ET PAYSAGERE DE L'AUZON DANS LA TRAVERSEE URBAINE DE MAZAN

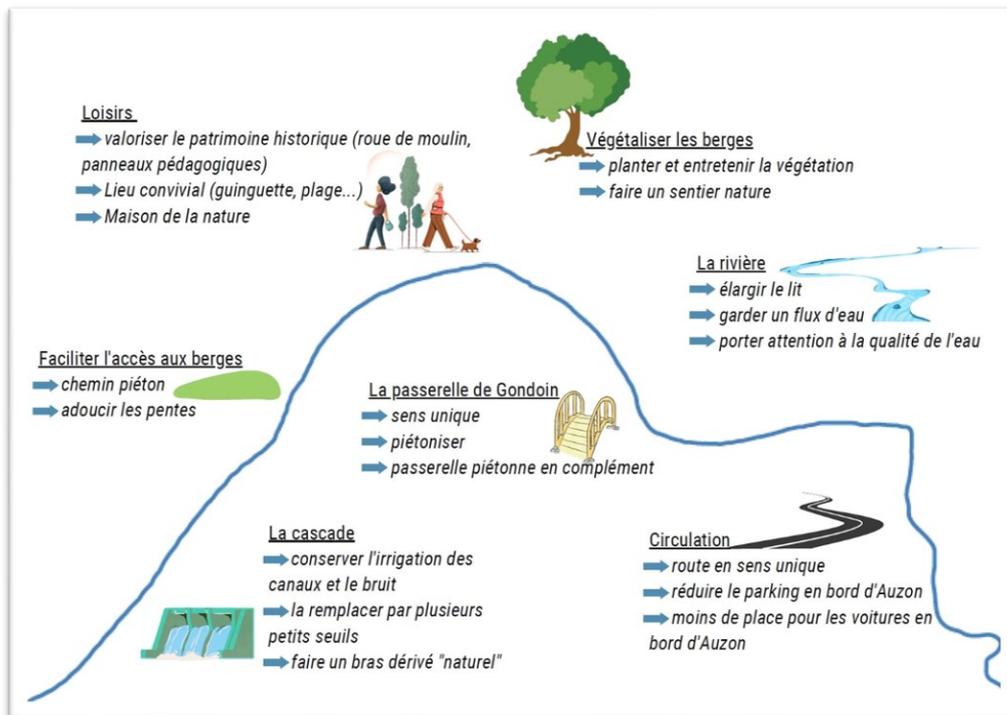
Au cours du dernier atelier, les participants ont pu réaliser des maquettes de la rivière et de ses abords. La participation aux différents ateliers s'est avérée satisfaisante avec en moyenne 22 participants.



© INRAE

Enfin, une restitution du travail effectué a été proposée à la population puis aux partenaires institutionnels.

Les volontés exprimées seront prises en compte dans la construction des scénarii d'aménagements.



COÛT ET FINANCEMENT :

La concertation a été financée à 100 % dans le cadre de la ZABR (Zone Atelier Bassin du Rhône).

LES STATIONS HYDROMÉTRIQUES

Depuis 2019, le bassin versant du Sud-Ouest Mont Ventoux comporte cinq stations hydrométriques (stations de suivi du niveau des cours d'eau) : la station historique sur l'Auzon à Mormoiron, gérée par le Service de Prévision des Crues du Grand Delta, et quatre nouvelles stations gérées directement par l'EPAGE Sud-Ouest Mont Ventoux.

En 2022, dans le cadre des plans de gestion des zones humides de Belle-Ile à Aubignan et la Pavouyère à Mormoiron, le dispositif de suivi a été complété par l'installation de deux sondes piézométriques (sondes de suivi des niveaux de nappe). En 2023, une troisième sonde piézométrique sera installée sur la zone humide des Confines à Monteux.

Le suivi hydrométrique :

Les niveaux sont enregistrés toutes les cinq minutes sur une centrale d'acquisition puis transmis sur un serveur par réseau 3G/4G. Les données sont ensuite diffusées sur Hydroréel, le serveur de données hydrométriques en temps réel, avec une mise à jour toutes les quatre heures hors crue et toutes les quinze minutes en crue.

Ces équipements permettent d'améliorer la connaissance des crues, en termes de débits et de temps de propagation, mais également d'apporter une aide à la décision en cas d'alerte de crue. Ils permettent également le suivi d'étiage.

Le suivi piézométrique :

Les deux sondes piézométriques enregistrent le niveau d'eau de la nappe deux fois par jour. Les données sont ensuite récupérées par l'EPAGE Sud-Ouest Mont Ventoux lors de passage sur les sites, via un système Bluetooth.

A l'échelle de chaque zone humide, les données permettent de dresser l'état de la ressource mais aussi d'évaluer l'impact des mesures de gestion mises en œuvre.

A l'échelle du bassin versant du Sud-Ouest Mont Ventoux, elles permettent, en complément des données hydrométriques, d'établir un état du bassin versant dans le cadre du Comité Départemental « **Ressource en eau** » et ainsi d'apporter une aide à la décision à la Préfecture en vue du changement de situation « sécheresse » du bassin versant.



Envoyé en préfecture le 21/02/2024

Reçu en préfecture le 21/02/2024

Publié le



ID : 084-218400729-20240215-DEL2024_02_16-DE

LE JAUGEAGE DES COURS D'EAU – MESURES PONCTUELLES DES DEBITS

Les mesures des débits d'étiage :

Depuis 2016, le syndicat a mis en place un suivi des débits des cours d'eau du bassin versant par la réalisation de jaugeages. Ces derniers consistent à faire des mesures ponctuelles fines des débits. Les mesures ainsi collectées sont plus précises que les mesures obtenues par les stations hydrométriques, peu adaptées aux mesures des très faibles débits.

Durant la période estivale, ce suivi est renforcé pour permettre de surveiller attentivement les fluctuations de débits dues aux sécheresses. En effet, la période d'étiage correspond à un débit faible, où la hauteur du cours d'eau est la plus basse. L'étiage est généralement provoqué par une augmentation des températures et une diminution des précipitations, en été ou au début de l'automne. Par ces jaugeages, il est possible de savoir si les seuils minimaux des débits des cours d'eau sont franchis et si la vie aquatique risque d'être impactée.

Un suivi régulier des débits d'étiage permet d'avoir une vision fine de la gravité de la sécheresse sur le bassin versant. Grâce à ces éléments, les services de l'Etat peuvent mettre en place d'éventuelles mesures de restriction, adaptées au bassin versant et non considérées de façon globale sur l'ensemble du département. En effet, certains bassins versant de Vaucluse connaissent des étiages plus sévères que le bassin du Sud-Ouest du Mont Ventoux et peuvent ainsi faire l'objet de restrictions de prélèvement plus précocement dans l'année.

Ces jaugeages réguliers étant effectués depuis septembre 2016, le syndicat commence donc à avoir une chronique de données intéressante qui pourra être utile à l'avenir pour réaliser des actions en faveur du maintien des débits en période d'étiage.



Le courantomètre :

Ces mesures sont effectuées à l'aide d'un appareil s'appelant courantomètre. Il permet de quantifier le débit du cours d'eau en litre par secondes, grâce à un système de mesure électromagnétique ponctuel. Ces mesures précises sont utiles dans le suivi des cours d'eau car elles permettent de connaître les débits en fonction des hauteurs d'eaux mesurées avec une bonne précision. Ces mesures sont essentielles à l'étiage car les stations hydrométriques en place sur le bassin versant manquent de fiabilité pour les très faibles débits.

LES ZONES HUMIDES DU SUD-OUEST DU

L'EPAGE Sud-Ouest Mont Ventoux est propriétaire et gestionnaire de la zone humide de Belle-Ile à Aubignan et des mares de la Pavouyère à Mormoiron, il est également gestionnaire de la zone humide des Confines à Monteux.

Ces trois zones humides sont labellisées Espace Naturel Sensible du Département de Vaucluse. Leur gestion est financée par le Département, l'Agence de l'Eau, et, pour les mares de la Pavouyère, également par la Fondation du Patrimoine.

- ✚ **La zone humide de Belle-Ile**, d'une superficie de 27,0 ha, est gérée depuis 2012. Cette zone humide concentre des enjeux écologiques et hydrauliques. Avec un fonctionnement hydraulique dit « en casiers », la zone humide de Belle-Ile participe à un système complexe, héritage du XII^{ème} siècle, permettant de gérer les « coups d'eau ». Après un premier plan de gestion sur la période 2013-2017, un second plan de gestion sur la période 2020-2024 est actuellement mis en œuvre.
- ✚ **La zone humide des Confines**, d'une superficie de 42,7 ha, est gérée par l'EPAGE Sud-Ouest Mont Ventoux depuis 2021, à la suite de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI. Cette zone humide a déjà fait l'objet d'un plan de gestion sous maîtrise d'ouvrage de la Mairie de Monteux, qui reste propriétaire du site. Les années 2022 et 2023 sont consacrées au renouvellement du plan de gestion, qui sera ensuite mis en œuvre par l'EPAGE du Sud-Ouest Mont Ventoux.
- ✚ **Les mares de la Pavouyère**, d'une superficie de 6,3 ha, sont gérées depuis 2017. D'une superficie modeste, cette zone humide revêt néanmoins une importance régionale pour la conservation des amphibiens. Un plan de gestion pour la période 2021-2025 est en cours.

L'EPAGE Sud-Ouest Mont Ventoux a par ailleurs répondu à l'appel à projets Eau et Biodiversité 2022 de l'Agence de l'Eau afin de travailler sur la fonctionnalité du **réseau de mares du piémont du Sud-Ouest Mont Ventoux**.

Ces différentes opérations sur les zones humides sont menées avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur (CEN PACA). Forts de compétences complémentaires et d'une méthode de travail désormais éprouvée, l'EPAGE Sud-Ouest Mont Ventoux et le CEN PACA ont acté, en 2022, leurs objectifs partagés au travers d'une **convention cadre de partenariat pour la connaissance, la préservation et la gestion des zones humides du Sud-Ouest Mont Ventoux**. Ils affichent ainsi leur volonté commune de mettre en œuvre des actions sur les zones humides sur le territoire de compétence de l'EPAGE Sud-Ouest Mont Ventoux et s'engagent à poursuivre leur collaboration dans l'application de mesures de préservation et de restauration.

PLAN DE GESTION 2020-2024 DE L'ESPACE NATUREL SENSIBLE DE BELLE-ILE

CONTEXTE ET OBJECTIFS :

2022 a été la troisième année de mise en œuvre du nouveau plan de gestion de l'Espace Naturel Sensible de Belle-Ile. Marquant la fin de la première tranche du plan de gestion (2020-2022), l'année 2022 a vu la réalisation d'un bilan mi-parcours afin d'ajuster le programme d'actions de la seconde tranche du plan de gestion (2023-2024).

L'année 2022 a été marquée par une longue inondation d'une partie du site, fruit des aménagements hydrauliques réalisés, de l'impact des barrages de castors et des orages du mois de septembre qui ont mobilisé les casiers d'inondations du secteur. Ainsi, Belle-Ile a bien résisté à la sécheresse historique qu'a connu le département, avec des bénéfices sur les plans biologiques et agronomiques.

En contrepartie, certains travaux prévus à l'automne n'ont pu être réalisés en raison de l'impraticabilité des terrains. Ils sont reportés en 2023.

REALISATIONS :

Les principales actions réalisées en 2022 ont été :

- Les suivis oiseaux et papillons de jour,
- Le suivi hydrologique de la nappe,
- Le suivi du pâturage,
- L'entretien courant du site, incluant l'enlèvement de plusieurs arbres tombés en travers des cheminements lors de la « tempête » d'août,
- La réalisation de quatre animations grand public, d'une journée technique et d'une journée de ramassage des déchets.

COUT ET FINANCEMENT :

L'ensemble des dépenses pour l'année 2022 s'élève à 12 932,91 € HT.

Le plan de gestion est financé à 67 % par le Conseil Départemental de Vaucluse et l'Agence de l'Eau.

PLAN DE GESTION 2020-2024 DE L'ESPACE NATUREL SENSIBLE DE BELLE-ILE

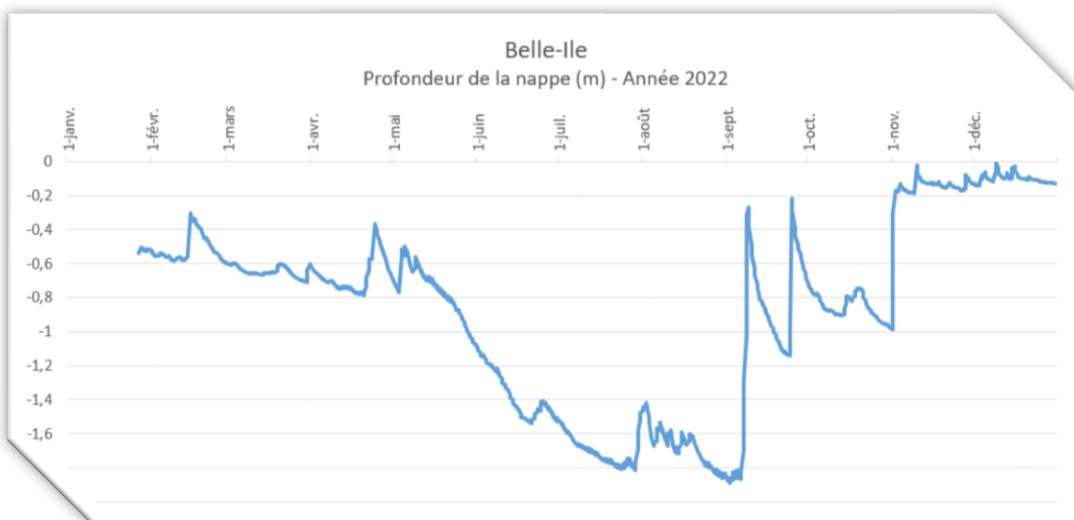


Animation Castors CEN-PACA

© CEN-PACA

**Animation Atelier photos
Orbisterre**

© David Tatin, Orbisterre



**Suivi
hydrologique**

**Nappe de
Belle-Ile**

2022

RENOUVELLEMENT DU PLAN DE GESTION CONFINES

CONTEXTE ET OBJECTIFS :

Avec la mise en œuvre de la compétence GEMAPI, l'EPAGE Sud-Ouest Mont Ventoux s'est vu confier, en 2021, la gestion de la zone humide des Confines, propriété de la Mairie de Monteux.

Le site des Confines offre une mosaïque originale d'habitats, dont une bonne part est reconnue d'intérêt communautaire au sens de la directive européenne dite « Directive Habitats – Faune – Flore ».

En outre, lors de leur dernier inventaire, ces habitats accueilleraient notamment quatre espèces de flore protégées ainsi qu'une diversité et une richesse animale remarquables, notamment au plan avifaunistique. Cette zone humide compte parmi celles de plus fort enjeu dans le département de Vaucluse, en raison des enjeux biologiques et fonctionnels exprimés, mais aussi des fortes pressions et altérations dont elle fait l'objet.

Un premier plan de gestion a été mis en œuvre de 2013 à 2017, sous maîtrise d'ouvrage de la Mairie de Monteux. Dans le cadre de ce premier plan de gestion, d'importants travaux hydrauliques et pour l'accueil du public ont été réalisés.



RENOUVELLEMENT DU PLAN DE GESTION CONFINES



Lors de l'année 2022, la labellisation Espace Naturel Sensible (ENS) du Département de Vaucluse a été renouvelée.

Ce renouvellement s'est par ailleurs accompagné d'une extension de l'ENS, portant sa surface de 37,4 ha à 42,7 ha.

Toujours en 2022, une actualisation du plan de gestion a été engagée.

Le diagnostic du site a été réalisé (diagnostics hydrologique, biologique et socioéconomique) permettant d'en dégager les grands objectifs de gestion et des pistes d'actions. L'écriture du nouveau plan de gestion doit être finalisée pour la fin d'année 2023.

L'année 2022 a également vu la réalisation de travaux d'entretien courant (débroussaillage et mise en sécurité des cheminements).



Le renouvellement du plan de gestion et la mise en œuvre de mission connexes, prévus sur 2022 et 2023, se montent à **59 565,00 € HT** et bénéficient de financements à hauteur de 74 % par l'Agence de l'Eau et le Département de Vaucluse.

PLAN DE GESTION 2021-2025 DE L'ESPACE NATUREL SENSIBLE DES MARES DE LA PAVOUYERE

2022 a été la seconde année de mise en œuvre du plan de gestion de l'Espace Naturel Sensible des mares de la Pavouyère.

La sécheresse précoce et durable qu'a connue le Département en 2022 n'a pas permis la reproduction des amphibiens sur le site de la Pavouyère, malgré une tentative à l'automne. Toutefois, la pluviométrie observée en fin d'année, ainsi que les travaux entrepris par l'EPAGE Sud-Ouest Mont Ventoux comme par le Conseil Départemental, laissent présager pour 2023 d'une meilleure année.

Les principales réalisations de l'année 2022 ont été les suivantes :

- Aménagement par le Conseil Départemental de Vaucluse d'un crapauduc afin de permettre le franchissement de la RD942 par les amphibiens,
- Débroussaillage de trois mares,
- Entretien courant du site, comprenant notamment la mise en place de troncs issus du chantier du crapauduc afin de restreindre les accès « sauvages » au site,
- Suivi piézométrique et de l'hydropériode.



Fermeture de l'accès

Réouverture de la mare principale



Visite du chantier du crapauduc



Suivi du niveau de la mare principale

Les actions réalisées en 2022 s'élèvent à 12 319,67 € HT.

Le plan de gestion est financé à 80 % par le Conseil Départemental de Vaucluse et la Fondation du Patrimoine.

DIAGNOSTIC ET RESTAURATION DE LA FONCTIONNALITE DU RESEAU DE MARES DE LA TRAME TURQUOISE DU SUD-OUEST MONT VENTOUX

CONTEXTE ET OBJECTIFS :

En 2022, l'EPAGE Sud-Ouest Mont Ventoux a candidaté à l'Appel à projets Eau et biodiversité de l'Agence de l'Eau, en partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur (CEN PACA) et le Parc Naturel Régional du Mont Ventoux (PNR MV).

Le projet a été retenu avec la mention « **coup de cœur** » du jury. Il sera mis en œuvre sur deux ans, en 2023 et 2024.



Le piémont du Sud-Ouest Mont Ventoux comprend de nombreuses mares temporaires qui accueillent une biodiversité remarquable, notamment chez les amphibiens avec le pélobate cultripède, une espèce rare et menacée. L'objectif du projet est la restauration des habitats ainsi que le rétablissement de la circulation des amphibiens au sein du réseau de mares.



Le projet comprendra plusieurs phases :

- Etat des lieux et caractérisation du réseau de mares de la trame turquoise du piémont Sud-Ouest Mont Ventoux,
- Evaluation de la fonctionnalité de ce réseau,
- Définition d'un programme d'actions opérationnel de préservation/restauration/création d'un réseau de mares,
- Mise en œuvre d'un premier volet d'actions,
- Sensibilisation à la préservation de ce patrimoine naturel remarquable.

Le projet concernera 12 communes : Bédoin, Blauvac, Caromb, Crillon-le-Brave, Flassan, Malemort-du-Comtat, Mazan, Méthamis, Modène, Mormoiron, Saint-Pierre-de-Vassols et Villes-sur-Auzon.

COUT ET FINANCEMENT :

Le projet, estimé à **93 130,00 € HT**, est financé à 80 % par l'Agence de l'Eau et le Conseil Départemental de Vaucluse dans le cadre du dispositif Espaces Naturels Sensibles.

INFORMATION ET COMMUNIQUES DE PRESSE

Bulletin municipal de Mazan
Hiver 2022-2023

Restitution des Resteau'débats

Le vieux pont "Gondoin" avec sa pile centrale, présente un risque important d'embâcle pouvant entraîner, en cas de crues exceptionnelles, l'inondation des quais de Mazan. Il va donc devoir être remplacé par un ouvrage d'une seule portée.

L'EPAGE Sud-Ouest Mont Ventoux porte le projet de restauration hydromorphologique et paysagère de l'Auzon à Mazan, à l'horizon 2024-2025, avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau, de la Région et du Département.

Une concertation avec les Mazanais a été mise en place à travers les ateliers participatifs Resteau'débat, accompagnée par une équipe composée de chercheurs en hydromorphologie, écologie et sciences sociales (INRAE Montpellier et Lyon et Université de Lyon).

Les conclusions de cette démarche doivent permettre à l'EPAGE d'orienter les travaux pour la restauration des berges de l'Auzon.

Retrouvez "le détail des ateliers" et les résultats sur www.mazan.fr >>



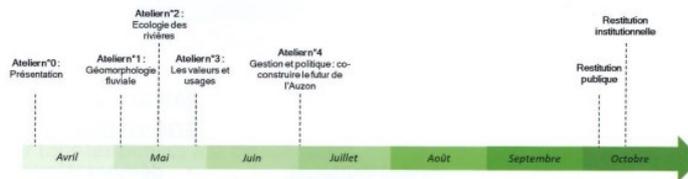
PRÉSENTATION DE LA METHODE

Choix du terrain : Mazan (84), Auzon
Syndicat EPAGE-SOMV

Pré-enquête sociologique

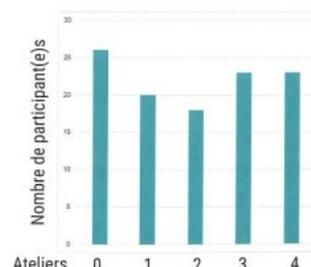
4 ateliers thématiques

Charte



LA PARTICIPATION AUX ATELIERS

	Nombre de participant(e)s	Genre		Age > 60 ans	Riverain(e)s	Résident(e)s à Mazan
		Femmes	Hommes			
Atelier 0	26	15	11	57,70%	23%	88,50%
Atelier 1	20	10	10	70%	35%	90%
Atelier 2	18	11	7	50%	61%	83,40%
Atelier 3	23	11	12	65,20%	39%	91,40%
Atelier 4	23	10	13	47,80%	39%	61%
Moyenne	22	12	10	58,10%	39,40%	82,86%



- habitant(e)s, riverain(e)s ou non
- élu(e)s de la commune
- agents communaux et CoVe
- bureaux d'études

INFORMATION ET COMMUNIQUES DE PRESSE

Vaucluse Matin, 24 avril 2022

Pays du Comtat : l'avenir de l'Auzon se dessine avec les citoyens

Début avril, se déroulait, à Mazan, le premier atelier introductif citoyen sur le thème de la réhabilitation de la rivière de l'Auzon. L'occasion pour riverains, élus et experts d'échanger et débattre sur les besoins de chacun.

Par Sylvie ROYER - 24 avr. 2022 à 16:00 | mis à jour le 24 avr. 2022 à 16:16 - Temps de lecture : 4 min



Lors du premier atelier participatif sur le thème de la rivière Auzon. Archives photo Le DL/Sylvie ROYER

À Carpentras, l'Auzon coule calmement sous l'arche médiévale de l'aqueduc monumental, consolidé et complété par Antoine d'Allemand au XVII^e siècle. Une apparente tranquillité caractérise cette "rivière des Aulnes", qui prend sa source entre Villes-sur-Auzon et Flassan. Affluent de la Sorgue de Velleron, elle se jette dans le Rhône à Bédarrides.

Avant de s'élancer dans l'ancienne capitale du Comtat, elle traverse Mormoiron et Mazan. C'est dans cette commune que se déroule une série d'ateliers citoyens sur le thème de la réhabilitation de la rivière qui, lors de ses crues, bouleverse cette perception de sérénité, révélant sa dangerosité.

Le premier atelier introductif a eu lieu le 8 avril dernier. Un beau début puisque 27 participants, dont quelques habitants des communes traversées par l'Auzon, étaient présents. Parmi eux, des riverains, des pêcheurs, des usagers des canaux d'irrigation et des élus.

Réactions des participants

Un forum des idées a recueilli les différentes perceptions des transformations de l'Auzon. Un participant est intervenu pour dire : « Ne dites pas des petites crues, c'est insultant pour les personnes qui se retrouvent avec 80 centimètres d'eau chez elles. »

D'autres s'étonnent de la brutalité/importance des crues qui semblent arriver par vagues. Le terme de « torrent » a été évoqué, sans, que cela ne fasse consensus.

Les échanges se sont focalisés rapidement sur les crues et inondations :

- Possibles lâchers d'eau depuis l'étang des Salettes ?
- Origine du sable apporté par la rivière ?
- Raisons de la brutalité des crues ("vagues inédites" voire déconnectées de la pluie) ?
- Frein à l'écoulement de l'eau en aval de Mazan ?
- Financement du projet technique ?
- Justification des dépenses pour quelque chose qui fonctionne ?
- Question des pollutions (agricoles et urbaines) à prioriser ?
- Revalorisation des berges ?
- Conséquences de l'urbanisation en zone inondable ?

Ces ateliers participatifs ont été mis en place dans le cadre du projet Resteau'Débat, par une équipe de scientifiques de l'Inrae (Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement) et de l'Université de Lyon, en partenariat avec l'Épage (Établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau) du bassin-versant sud-ouest du mont Ventoux.

Pour Bruno Gandon, président de cette structure intercommunale, il s'agit d'une démarche programmée bien en amont et non après que les travaux de réhabilitation de la rivière aient commencé.

■ « Il est important de le mettre en valeur »

Corinne Lacroix, directrice de l'Épage, a présenté les missions liées à Gemapi (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations). Avec Hervé Oubrier, technicien de l'Épage, elle a pointé les enjeux qui concernent l'Auzon (inondations, état écologique, lieux de vie). Une discussion sur les caractéristiques de la rivière a alors suivi.

Selon le maire de Mazan, le dessin de l'Auzon n'a pas bougé, hormis par les crues : « C'est peut-être nécessaire aujourd'hui d'aménager. Pour les Mazanais, l'urgence c'est le pont de Gondoin (goulot d'étranglement pour la circulation et retenue des embâcles en cas de crue) [...]. Tous les visiteurs aiment les bords de rivière, le problème c'est qu'on aménage progressivement le cœur du village, toutes les rues débouchent sur l'Auzon, donc il est important de le mettre en valeur. »

Au cours de cette rencontre avec les habitants, les scientifiques ont recueilli leurs observations. Ils ont également échangé à partir d'une présentation sur la question "pourquoi et comment réparer les rivières ?".

Marie Lussion, de l'équipe de recherche, a effectué un retour (en visioconférence) de sa thèse sur les terrains qu'elle a étudiés, avec les différentes manières d'aborder la restauration des rivières, comme geste technique interventionniste, expliquant que cela relève aussi de choix politiques.

Les prochains ateliers

- Vendredi 6 mai : "la forme de l'Auzon" ;
- Vendredi 13 mai : "la biodiversité de l'Auzon" ;
- Mercredi 25 mai : "valeurs et usages de l'Auzon" ;
- Vendredi 1er juillet : "co-construire le futur de l'Auzon".

Chaque atelier répondra à une trame commune : comprendre la rivière sous l'angle de la thématique choisie ; discuter ensemble des enjeux ; imaginer et proposer à travers des expériences pratiques et sensibles, en relation avec la rivière (pour éviter qu'on débâte dans l'abstrait et pour créer également les conditions d'un échange égalitaire entre participants, via le "faire" et pas seulement l'échange verbal).

Pour l'atelier du 6 mai, il est d'ailleurs demandé à chacun d'apporter quelque chose (objet, image, vidéo, son, témoignage, document papier, objets naturels...) qui symbolise pour lui la rivière Auzon, ou bien évoque un aspect du cours d'eau qui lui importe. La collection des objets ainsi réunis permettra d'ancrer les discussions dans le réel/les "choses" qui font controverse, pour mieux en débattre, mais aussi de donner une place à des voix minoritaires, qui trouveraient là une occasion de s'impliquer.

Les amphibiens peuvent désormais traverser sereins

La Provence, 14 avril 2022

MORMOIRON Pour lutter contre une mortalité élevée de l'espèce, un crapauduc a été aménagé

La D 942 reliant Mormoiron à Villes-sur-Auzon, comptant 3200 véhicules par jour, est désormais équipée d'un tunnel à destination des amphibiens. Cette création est le fruit d'un signalé émis par des naturalistes de la Ligue protectrice des oiseaux (LPO), portant sur la forte mortalité observée chez les crapauds. Et pour cause, un sur deux qui s'engageait sur l'axe périssait sous les roues des voitures ou connaissait un risque très élevé d'être écrasé.

Un crapauduc, le deuxième que compte la région, a ainsi vu le jour. Il est entouré de murs de collectes, infranchissables pour les animaux, qui sont ainsi naturellement guidés vers l'itinéraire souterrain. La LPO doit installer des caméras pour s'assurer du bon fonctionnement du dispositif.

Ce mouvement d'un côté vers l'autre de la route fait partie du rythme biologique de ces amphibiens. "Ils profitent des mares temporaires de la Pavouyère, formées dans d'anciennes carrières d'ocre, pour se reproduire. C'est un habitat favorable", éclaire Pascale Diquelou, chargée de mission Milieux naturels et Eau au Conseil départemental. Puis, ils se déplacent pour hiverner, s'enfouissant dans le sable de la pinède, de l'autre côté de la route".

Parmi les espèces présentes, l'une est particulièrement vulnérable, il s'agit du pélobate cultripède (ou crapaud à cou-teaux). Muni de petites pointes sur les pattes arrière, il peut creuser un terrier à 40 cm de



Ce crapauduc permet de rétablir la continuité écologique.

/ PHOTO ANGE ESPOSITO ET NICOLAS FUENTO- LPO PACA

profondeur et s'y cacher. Sauf que voilà, il est grandement menacé d'extinction à l'échelle régionale d'où des actions de gestion menées par le Parc du Luberon pour le préserver.

Le deuxième crapauduc de la région

"40 à 50 % de ses sites ont disparu depuis les années 1970 en Paca. La région en abrite 80 %. Cette espèce joue un grand rôle dans la chaîne alimentaire en se

nourrissant d'insectes", poursuit la spécialiste.

L'Agence de l'eau, qui a retenu cette initiative originale à travers un appel à projets, a financé à hauteur de 166 000 € sur les 286 000 € du coût global.

Dans ses diverses réalisations, la collectivité prend ainsi désormais conscience de l'importance des continuités écologiques, d'où une collaboration accrue entre les services aménagement et environnement. "La

fragmentation des habitats est un facteur important de réduction des espèces. Ces aménagements sont vitaux", avance Pascale Diquelou.

Le Conseil départemental va poursuivre ses efforts en ce sens. "Nous avons identifié sur l'ensemble du département, les points de conflit entre les zones de passage de la faune et les réseaux routiers", informe la spécialiste. 15 secteurs ont ainsi été repérés. 31 espèces sont concernées, des chiroptères, des reptiles ou encore des mammifères comme la loutre.

De manière plus générale, la collectivité se dit sensible à l'environnement dans les moyens qu'elle déploie. Exemple : à la fin du mois, une présentation sera faite de la technique du fauchage raisonné, méthode douce pour aérer le bord des routes, tout en préservant la biodiversité.

D.F.-B.



Favoriser les populations de Pélobate cultripède

À partir de 2023, le Conservatoire travaillera main dans la main avec l'EPAGE Sud-Ouest du Mont-Ventoux et le Parc naturel régional du Mont-Ventoux pour mieux connaître les populations d'amphibiens du territoire et restaurer le réseau des mares temporaires. Répondant à un appel à projet « Eau et Biodiversité » de l'Agence de l'Eau régionale, cette opération amènera les partenaires à réaliser un inventaire des mares existantes sur le territoire, à vérifier leur fonctionnalité et les communautés d'amphibiens présents, mais également à créer et à restaurer des mares, et enfin à sensibiliser les publics. Le Pélobate cultripède, amphibien inféodé aux mares temporaires, constitue un très fort enjeu de conservation. Il fera donc l'objet d'une attention particulière dans le cadre de ce projet de restauration de la Trame turquoise.

W. TRAVERS



CEN PACA, Garrigues n° 72

INFORMATION ET COMMUNIQUES DE PRESSE

Rapport d'activité CEN PACA 2022



La prairie nord inondée sur le site de Belle-Île

© W. TRAVERS - CEN PACA

BELLE-ÎLE

CONTEXTE

Cet Espace naturel sensible est à la confluence de trois cours d'eau, ce qui en fait un champ naturel d'expansion des crues. Son caractère humide est renforcé par des pratiques agricoles traditionnelles, consistant à « baigner » les prairies (arrosage par submersion). En raison de la diversité de ses habitats humides, le site de Belle-Île accueille une biodiversité riche et variée : une colonie notable d'ardéidés, des aires de rapaces, Diane, Castor, Agrion de Mercure, Agrion bleuissant, Triton palmé, Crapaud calamite, Orchis à fleurs lâches... Le Conservatoire d'espaces naturels s'emploie sur ce site à préserver le patrimoine naturel et à concilier les usages.

FAITS MARQUANTS

Au cours de cette année charnière les travaux de restauration de milieux destinés à la conservation de l'entomofaune hygrophile ont dû être reportés à cause de la trop grande humidité des sols. En effet, le Castor d'Europe a participé à la mise en eau, voire à l'inondation, de Belle-Île une grande partie de l'année malgré la sécheresse. Les suivis naturalistes sur les oiseaux et les lépidoptères ont pu être réalisés et ont permis d'en savoir davantage sur l'évolution des milieux et des enjeux faunistiques. Par ailleurs, le site a subi quelques dégâts, tels que les écroulements d'arbres suite à une tempête et l'endommagement de panneaux, soulignant le besoin de surveillance et d'information sur le site.

Surface : 31,8 ha
Type de milieu : zones humides
Commune : Aubignan
Statut réglementaire : ENS 84
Statut foncier : propriétés privées de l'EPAGE SOMV
Partenaires : propriétaires EPAGE SOMV, AERMC, CD 84
Intervention : depuis 2003
Salarié référent : William TRAVERS
Conservateur bénévole : à pourvoir

MARES DE LA PAVOUYÈRE

CONTEXTE

Les mares de la Pavouyère constituent un complexe original de dépressions au sein des Ocre de Mormoiron. Issues de l'exploitation ocrière des XIX^e et XX^e siècles, ces mares abritent désormais l'une des populations les plus importantes de Pélobate cultripède de Vaucluse. Avec l'appui du Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le cadre de sa mission d'animation en faveur des zones humides, l'établissement public d'aménagement et de gestion des eaux du bassin versant Sud-ouest du Mont-Ventoux (EPAGE SOMV) a pu acquérir ces terrains en 2017. Depuis, ce site d'une superficie de 6 ha a été labellisé Espace naturel sensible par le Département de Vaucluse.

FAITS MARQUANTS

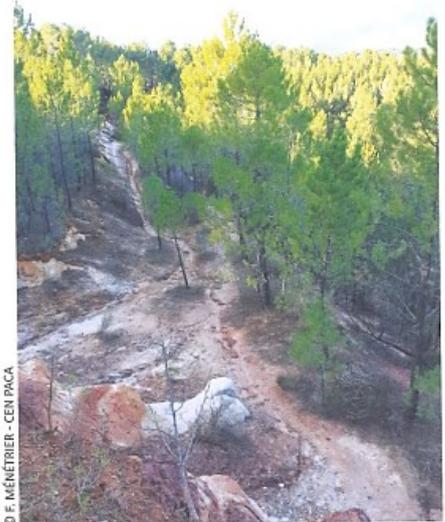
2022 a vu la réalisation de plusieurs actions en faveur des amphibiens de la Pavouyère. Bien que la sécheresse de 2022 ait fortement impacté les espèces et l'hydropériode des mares du site, la mise en œuvre d'un chantier pour l'aménagement d'un crapauduc à l'hiver et la réalisation d'un chantier expérimental de restauration de mares à l'automne ont permis à la fois de réhabiliter la continuité écologique entre le site et la zone de captage d'eau potable et de restaurer le potentiel d'accueil de mares pour la conservation du Pélobate cultripède. Ce chantier a été un succès, puisqu'à l'occasion des pluies d'automne, les mares se sont remises en eau et ont permis de soutenir une tentative de reproduction.



© W. TRAVERS - CEN PACA

Mare principale restaurée sur la Pavouyère

Surface : 6,33 ha
Type de milieu : zones humides
Commune : Mormoiron
Statut réglementaire : ENS 84
Statuts fonciers : propriétés de la commune de Carpentras, propriétés de l'EPAGE SOMV
Partenaires : EPAGE SOMV, CD 84, AERMC
Intervention : 2019
Salarié référent : William TRAVERS
Conservateur bénévole : à pourvoir



© F. MÉNÉTRIER - CEN PACA

Falaises du Parandier

MARES DE VAUCLUSE

CONTEXTE

Propriété de la SPA vauclusienne (Société protectrice des animaux), le site du Parandier se situe dans une dépression sableuse occupée majoritairement par une pinède de Pin maritime et bordée de falaises d'ocres abruptes. Le site du Parandier est caractérisé par une mare temporaire accueillant l'une des dernières populations de Pélobate cultripède de Vaucluse. En collaboration avec le PNR du Mont-Ventoux, le Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur est en charge depuis 2011 de la gestion du site afin d'en préserver les enjeux biologiques.

FAITS MARQUANTS

Le projet de régulation des véhicules motorisés, retenu dans le cadre du Plan de relance 2021, a démarré en 2022 avec la suppression des infrastructures illégales de motocross, la mise en place d'obstacles au franchissement motorisé sur les points d'entrée et la création d'un panneau de sensibilisation. Du côté de la faune, les résultats du premier inventaire des chauves-souris sont désormais disponibles : treize espèces sont inventoriées sur

Surface : 4,7 ha
Types de milieux : pinède et boisement mixte, mares temporaires, falaises d'ocre
Commune : Mormoiron
Statut foncier : propriété privée de la SPA vauclusienne
Partenaires : PNR Mont-Ventoux, SPA vauclusienne, commune de Mormoiron, DREAL PACA
Intervention : depuis 2009
Salariée référente : Florence MÉNÉTRIER
Conservateur bénévole : à pourvoir

Envoyé en préfecture le 21/02/2024

Reçu en préfecture le 21/02/2024

Publié le



ID : 084-218400729-20240215-DEL2024_02_16-DE



ETABLISSEMENT PUBLIC D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX SUD-OUEST MONT VENTOUX

Nos coordonnées :

201, La Venue de Caromb
84380 MAZAN
Tél : 04.90.62.76.22 – Fax : 04.90.62.76.29
Courriel : epagesomv@epagesomv.com
Site internet : www.epagesomv.com

Nos adhérents :



Nos partenaires :



Directeur de la publication :
M. Bruno GANDON, Président

Crédit photographique :
EPAGE SOMV

Date de publication :
Décembre 2023